

Abonnement de transport publics

Abonnement général - FlexiAbo	
	Montant subventions
Abonnement AG - FlexiAbo	12.5% du prix d'achat, max. 500 CHF

*Majoration de + Fr. 100.- pour les abonnements jeunes et juniors (< 25ans / jusqu'à la veille du 25^{ème} anniversaire).

Abonnement de parcours	
	Montant subventions
Abonnement de parcours	12.5% du prix d'achat, max. 500 CHF

*Majoration de + Fr. 100.- pour les abonnements jeunes et juniors (< 25ans / jusqu'à la veille du 25^{ème} anniversaire).

Abonnement demi-tarif	
	Montant subventions
Abonnement demi-tarif - adulte	25% du prix d'achat, max. 50 CHF
Abonnement demi-tarif – jeune*	40% du prix d'achat, max. 50 CHF

Les abonnements jeunes et juniors (< 25ans / jusqu'à la veille du 25^{ème} anniversaire).

Abonnement bus urbain, FlexiAbo Frimobil	
	Montant subventions
Adulte	40 %
Senior	40 %
Junior (6-25 ans révolus)	75 %

Conditions d'octroi	
<ul style="list-style-type: none"> • La subvention communale est une aide directe pour l'achat d'abonnement de transport ; • Le montant des subventions est pour un abonnement annuel (12 mois). Ce montant est adapté au prorata de la durée d'un abonnement de plus courte durée (exemple : 6 mois, 50% du montant de subvention) ; • En cas d'achat d'abonnement mensuel (minimum 3 mois consécutifs), les regrouper et effectuer une seule demande au plus tard le 31.11 de l'année en cours. <u>Les demandes non regroupées seront refusées</u> ; • Attribuable une seule fois par demandeur par année (sauf selon point précédent) ; • La demande doit être effectuée <u>au plus tard 3 mois après l'achat</u> (après le dernier achat en cas d'abonnement mensuel) ; • La subvention pour l'abonnement demi-tarif est valable uniquement sur un abonnement annuel ; • Les entreprises ne sont pas éligibles à cette subvention. 	

Procédure
<ul style="list-style-type: none">• Acheter l'abonnement de transport ;• Faire la demande de subvention auprès de la commune dans les délais.
Documents à joindre à la demande de subvention
<ul style="list-style-type: none">• Copie de la facture d'achat comportant impérativement votre nom ;• En cas d'achat d'abonnement mensuel, joindre l'entier des achats (si possible sur une seule page) ;• Attestation de paiement ;• N°IBAN pour le versement des subventions.
Confidentialité des données
Toutes les données sont traitées de manière confidentielle. Elles pourront être utilisées par la Commune de Payerne sous forme agrégée pour ses statistiques.